

# VILLE A VILLE

## Accompagnement insertion femmes seules avec enfants à charge : modes de garde innovants-alternatifs?

---

### QUESTION INITIALE :

*« Dans le cadre de notre politique globale de santé nous souhaiterions savoir comment d'autres Villes accompagnent les femmes seules ayant des enfants à charge, en difficulté d'insertion sociale et ou professionnelle sur des modes de garde innovants/alternatifs? »*

*Nous vous invitons à répondre directement à Hélène Pauchet, Directrice du SCHS à l'adresse [hpauchet@mairie-lille.fr](mailto:hpauchet@mairie-lille.fr) en mettant en copie [secretariat@villes-sante.com](mailto:secretariat@villes-sante.com)*

---

### REPONSES DES VILLES-SANTE

#### Besançon

---

« Voici quelques éléments de la direction petite enfance à Besançon :

La Ville développe les réponses suivantes

- Mise en place d'une convention partenariale avec le Conseil Départementale permettant un suivi particulier des deux institutions sur les situations repérées comme fragiles
- En sus des accueils dit « réguliers » ou « occasionnels », gestion particulière des demandes dites « urgentes » par le service centralisateur
- Guichet unique des demandes d'accueil par le Relais Petite Enfance (agrée relais assistants maternels) permettant ainsi de mobiliser les solutions proposées chez les assistants maternels indépendants

Contact : Nicolas Millot, Directeur Petite Enfance, [nicolas.millot@besancon.fr](mailto:nicolas.millot@besancon.fr)

#### Bordeaux

---

« Vous trouverez ci-dessous les actions dans ce domaine conduites ou appuyées par la Ville au travers notamment sa direction de la Petite Enfance et des Familles.

-La Ville de Bordeaux a financé un dispositif nommé Diapason mis en place par les Apprentis d'Auteuil. Ce dispositif s'adresse à toutes les familles (et pas seulement les femmes seules) en situation de réinsertion.

Il s'agit de sessions de 4 à 5 mois où les personnes bénéficient d'accompagnement à leur projet, de formation, d'ateliers d'insertion, d'école de la deuxième chance. Un conseiller conjugal est aussi à disposition pour les parents ayant un enfant de moins de 6 ans.

Afin de permettre aux mères de bénéficier de ces sessions, un partenariat a été établi avec 7 crèches partenaires afin que leurs enfants puissent être accueillis durant le temps que durent les séances.

- Une crèche avec des horaires atypiques a été mise en place, pour accueillir les enfants dont les parents commencent le travail très tôt ou finissent tard: 5h30 à 21h.

- Des assistantes maternelles libérales proposent aussi des horaires atypiques: elles sont accompagnées par le RAM dans une analyse de leurs pratiques (groupe de parole spécifique) pour accueillir au mieux ces familles.

- Une association soutenue par la Ville, la Maison de Nolan, a monté une activité réservée aux femmes en situation de monoparentalité: un atelier de jardinage au Jardin Botanique de Bordeaux, puis un temps de cuisine avec les fruits de la récolte. Ce projet permet à ces femmes de sortir de leur isolement, de développer des compétences de jardinage et cuisine, de renforcer leur estime de soi.

Enfin, un projet d'appartement en colocation pour des femmes en situation de monoparentalité est à l'étude, en partenariat avec le CCAS et un bailleur social.»

Contact : Françoise Fontich, Direction de la petite enfance et des familles, Chef du service Familles et Parentalités,  
[f.fontich@mairie-bordeaux.fr](mailto:f.fontich@mairie-bordeaux.fr)

## Evry

---

« Voici un document de présentation de l'expérience qui est menée actuellement à Evry : **Mode d'accueil trait d'union pour l'insertion** .

Ce dispositif a été mis en œuvre de façon expérimentale en 2015 mais les outils d'évaluation n'ayant été mis en place qu'en 2016, nous aurons une évaluation plus significative cette fin d'année.. »

Elisabeth Ducharme, Directrice de la Petite Enfance et de la Parentalité, DGA Politiques Educatives et de la Jeunesse,  
[e.ducharme@mairie-evry.fr](mailto:e.ducharme@mairie-evry.fr)

## Montpellier

---

« Pour la Ville de Montpellier, le service Enfance travaille de manière étroite et coordonnée avec la CAF afin d'étudier et de proposer la solution la plus adaptée aux femmes seules ayant des enfants à charge, en difficulté d'insertion sociale et ou professionnelle, tant vers les crèches municipales, que vers une assistance maternelle municipale.

Cependant, la Ville ne dispose pas de modalités d'accueil et de garde alternatifs dans ses structures.

Sur ce point, la CAF travaille avec des crèches associatives afin de développer des modes de gardes plus spécifiques.

Le CCAS de la Ville de Montpellier n'a pas pour public cible des personnes isolées avec enfant à charge et n'a donc pas développé d'actions particulières en la matière.

En complément d'information, au niveau du Conseil Départemental de l'Hérault, dans le cadre du RSA, un dispositif particulier dans leur programme d'insertion a été mis en place quant aux gardes d'enfants de femmes seules.

Restant à votre disposition pour tout autre échange. »

Contact : Floriane Aubin, Directrice du Service Communal d'Hygiène et de Santé, [floriane.aubin@ville-montpellier.fr](mailto:floriane.aubin@ville-montpellier.fr)

## Saint-Denis

---

« J'ai eu connaissance de votre question relative à l'accompagnement des femmes seules en difficulté d'insertion et avec enfants en charge à travers les modes de garde par Karine Bisson, cheffe de projet à l'unité Ville-Santé de Saint-Denis.

En tant que coordinatrice des modes d'accueil à la Direction de la Petite Enfance de la Mairie de Saint-Denis, je suis très intéressée par votre question, car nous souhaitons utiliser les modes de garde comme un levier pour favoriser l'insertion.

A ce jour, la Ville subventionne l'association Famille et Cité, qui a remporté un appel à projet de la CAF pour la mise en place de modes de garde atypiques. Le projet de Famille et Cité vise un public en insertion ayant des besoins ponctuels de garde (le temps de trouver une autre solution, par exemple, au moment d'une reprise d'activité).

Par ailleurs, à compter de la rentrée de septembre 2016, 10% des places attribuées en structure municipale ou partenaire seront réservées à des enfants dont les familles sont dans des parcours d'insertion. Nous sommes en train de travailler aux modalités concrètes de mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce contexte, toute expérience d'autre ville en la matière nous intéresserait fortement, afin de continuer à travailler notre propre projet. Je reste par ailleurs à votre disposition pour plus de précisions sur les éléments indiqués dans ce mail. »

Contact : Caroline Bonnot, Coordinatrice des modes d'accueil, Direction de la Petite Enfance, [caroline.bonnot@ville-saint-denis.fr](mailto:caroline.bonnot@ville-saint-denis.fr)